



Département du Calvados  
Commune d'Argences  
Extrait de la séance du 16 février 2025

**L'an deux mille vingt-six, le 16 février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence Marie-Françoise ISABEL, Maire.**

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 5

Quorum : 14

**Etaient présents**

Mme Marie-Françoise ISABEL Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Gaël LEBOUCHER, Mme Marianne TURPIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, adjoints au Maire, Mme Martine BUTEUX, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, M. Adrien LECERF, Mme Christelle BEAUDOUIN, Mme Delphine VAUGEOIS, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Jacques-Yves OUIN et Mme Stéphanie SALERNO.

**Absents avec procuration de vote**

M. Franck CENDRIER à M. Emmanuel BERTHELOT, M. Didier GODEFROY à Mme Lydie MAIGRET, M. Raphaël RIOLON à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Gilbert LABOUROT à M. Gilbert GEMY et M. Mathias DUBOURGUAIS à Mme Stéphanie PACCAUD.

**Absent sans procuration de vote**

**Secrétaire de séance**

Stéphanie SALERNO

**Délibération n°2026-013**

**Prolongation du bail à construction des logements du Fresne**

Rapporteur

Nicolas ESNAULT

Un bail à construction permet, tout en gardant la propriété du sol, de faire édifier des constructions sur un terrain par une société d'habitat à loyer modéré, qui en contrepartie, s'engage à loger des personnes à faibles ressources et à conserver les constructions en bon état d'entretien et de réparation pendant toute la durée du bail. A l'expiration du bail, la collectivité récupère automatiquement la propriété des constructions.

Par délibération du 3 septembre 1993, le Conseil Municipal a consenti à la SA HLM Porte de l'Europe (HPE14) un bail à construction, pour la réalisation de quatre logements en bordure de la route départementale, au Fresne d'Argences. La durée du bail initial était de trente années et courait jusqu'au 30 avril 2024.

Par délibération du 17 janvier 1994, le conseil a autorisé la signature d'un avenant de prolongation pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2026.

PARTELIOS HABITAT (ex HPE14) envisage de racheter à la commune ces logements à l'issue du bail. Afin de réunir l'ensemble des documents nécessaires (avis des domaines, diagnostics, etc...) il vous est proposé de prolonger la durée du bail de 6 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2026.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Présents	22	Procurations	5	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la prolongation du bail ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Marie-Françoise ISABEL  
Maire

